



**75^e SÉANCE COMMUNE DU FORUM
POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : mercredi 16 octobre 2019

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 12 h 30

2. Président : Ambassadeur I. Šrámek (FCS) (République tchèque)
Ambassadeur R. Boháč (CP) (Slovaquie)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LE DIALOGUE STRUCTURÉ : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL SUR LE DIALOGUE STRUCTURÉ**

Président (FCS), Président (CP), Président du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré (CIO.GAL/140/19 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/39/19), Ukraine, Suisse (FSC-PC.DEL/35/19 OSCE+), Autriche (annexe 1), Fédération de Russie (annexe 2), France, États-Unis d'Amérique, Pologne, Arménie, Canada, Italie (FSC-PC.DEL/38/19 OSCE+), Géorgie, Lettonie (FSC-PC.DEL/37/19 OSCE+), Azerbaïdjan, Allemagne, Royaume-Uni, Turquie, Espagne (FSC-PC.DEL/34/19 OSCE+), Grèce

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



75^e séance commune du FCS et du CP

Journal n° 62 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE

Permettez-moi de commencer par remercier l'Ambassadeur Boender pour le travail qu'il a effectué en sa qualité de Président du Groupe de travail informel en 2019 et pour avoir distribué le deuxième rapport intérimaire (CIO.GAL/137/19 Restr.), qui fournit un précieux résumé des réunions tenues en 2019.

Outre qu'elle souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne, l'Autriche souhaite prendre la parole en sa qualité d'initiatrice du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré sous sa présidence de l'OSCE en 2017.

La situation actuelle en matière de sécurité requiert non seulement la mise en œuvre des engagements existants, mais aussi leur adaptation et, en fait, une nouvelle approche de la maîtrise des armements conventionnels. Nous sommes préoccupés par l'érosion progressive et continue des régimes de maîtrise des armements et convaincus qu'il est urgent de mener des discussions de fond et approfondies sur la mise en place d'un nouveau régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe.

C'est pourquoi l'Autriche continue d'appuyer le Dialogue structuré sur les défis et les risques actuels et futurs pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE. L'objectif ultime du Dialogue structuré est de relancer la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité en Europe. À notre avis, les travaux menés dans le cadre du Groupe de travail informel l'an dernier ont déjà permis de mieux cerner les défis et les risques actuels et futurs. Nous voyons en outre une valeur ajoutée à concentrer nos travaux futurs sur le cœur de la Déclaration du Conseil ministériel de 2016 « De Lisbonne à Hambourg » sur le vingtième anniversaire du Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements (MC.DOC/4/16), en l'occurrence sur le Cadre pour la maîtrise des armements, qui fait également référence à ces risques et à ces défis, et sur la façon dont le Cadre pourrait servir de base commune aux efforts futurs.

L'Autriche est convaincue que la maîtrise des armements, y compris le désarmement et les mesures de confiance et de sécurité, fait partie intégrante du concept de sécurité globale et coopérative de l'OSCE. Le ferme engagement de ses états participants en faveur de la mise en œuvre intégrale et de la poursuite du développement des accords de maîtrise des armements est indispensable au renforcement de la stabilité militaire et politique dans l'espace de l'OSCE. La participation active de tous les États participants au Dialogue

structuré est une condition préalable à une meilleure compréhension des défis et des risques pertinents.

La modernisation du Document de Vienne est une de nos tâches importantes dans le cadre de nos efforts conjoints pour accroître la stabilité. La relance de la maîtrise des armements, qui devrait commencer par une évaluation factuelle et réaliste des régimes de maîtrise des armements existants et/ou encore en vigueur ainsi que de leur contribution permanente à la stabilité et à la prévisibilité militaires, est une autre tâche essentielle. Ces deux tâches devraient être entreprises de manière cohérente et globale afin de créer un réseau d'obligations et d'engagements interdépendants et se renforçant mutuellement en matière de maîtrise des armements, conformément au principe de l'indivisibilité de la sécurité de tous les États participants de l'OSCE.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



75^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 62 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Distingués Coprésidents,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Nous tenons aussi, bien entendu, à remercier l'Ambassadeur Jeroen Boender pour la compétence avec laquelle il a dirigé le Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré et l'élaboration du rapport d'excellente qualité résumant les réunions du Groupe de travail informel avec la participation de représentants des capitales.

Lors des discussions menées en septembre, nous avons abordé la question importante de savoir comment utiliser les instruments et mécanismes existants pour améliorer la transparence, réduire les risques et prévenir les incidents. Les réunions tenues ont confirmé l'importance des contacts entre les représentants militaires au sein de l'OSCE, en particulier en ce qui concerne les incidents. Nous estimons qu'il est utile d'examiner cette question et qu'il est essentiel de partager l'expérience positive acquise dans la mise en œuvre des accords bilatéraux sur la prévention des incidents en mer et dans les airs ainsi que sur les activités militaires dangereuses.

Nous avons de nouveau entendu des propositions assez intéressantes sur la manière d'optimiser la mise en œuvre des accords existants, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'un code de conduite sur la transparence, la réduction des risques ainsi que la prévention et le règlement des incidents. Nous continuons d'étudier attentivement cette initiative et attendons avec intérêt de recevoir de plus amples renseignements à ce sujet, y compris des éléments détaillés. En ce qui concerne les mesures volontaires de transparence, nous partageons l'avis selon lequel elles devraient être mises en œuvre sur la base de la réciprocité. Pour notre part, nous faisons preuve d'une ouverture suffisante en envoyant aux États participants de l'OSCE des notifications volontaires sur les exercices et en organisant des réunions d'information supplémentaires à Moscou, Bruxelles et Vienne sur les activités militaires. Toutefois, comme nous l'avons exprimé lors de la réunion de septembre, l'idée d'élaborer un « modèle » pour les séances d'information sur les exercices militaires n'est pas, à notre avis, pleinement conforme au principe du volontariat.

Près de trois ans se sont écoulés depuis le lancement du Dialogue structuré lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Hambourg. Conformément au mandat présenté

dans la déclaration « De Lisbonne à Hambourg » (2016), les États participants de l'OSCE se sont engagés à œuvrer ensemble à la création « d'un environnement propice à la revitalisation de la maîtrise des armements conventionnels et des mesures de confiance et de sécurité en Europe ». Sur le papier, nos partenaires restent attachés à cet objectif. Nous avons d'ailleurs l'occasion d'en juger de nouveau par nous-même aujourd'hui. Dans la pratique, cependant, nous assistons à la poursuite de la politique de « confinement », de sanctions et de rejet de la coopération militaire, qui sont incompatibles avec la politique de rétablissement de la confiance dans la sphère militaire. Dans ces conditions, la modernisation du Document de Vienne 2011, que les délégations occidentales s'emploient activement à présenter comme une sorte de « panacée » pour améliorer la situation en matière de sécurité en Europe, est inacceptable pour la Russie.

Nous constatons avec regret que, de manière générale, l'atmosphère des réunions du « Dialogue structuré » ne s'améliore pas, mais se dégrade. Certaines déclarations d'aujourd'hui ne font que confirmer cette conclusion. Les réunions que nous tenons dans le cadre du Dialogue structuré rappellent de plus en plus les réunions hebdomadaires du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent de l'OSCE. Nous tenons à souligner que le fait de jouer avec les sentiments des États participants qui tentent de transformer le Dialogue structuré en champ de bataille verbal remet en cause la volonté de nos partenaires de participer à un travail de fond et dilue le sens de nos réunions. Nous sommes d'avis que le Dialogue ne doit pas servir à des exercices de rhétorique conflictuelle mais qu'il doit contribuer à une recherche sérieuse et responsable de solutions mutuellement acceptables aux problèmes politico-militaires. Le Ministre des affaires étrangères de la Russie, Sergueï Lavrov, s'est exprimé à ce sujet, en particulier à la lumière des conclusions de la Rencontre ministérielle informelle qui s'est tenue le 9 juillet dernier dans les Hautes Tatras.

À cet égard, les débats sur le thème des « menaces hybrides » ont été les plus significatifs, la quasi-totalité des intervenants estimant qu'il était de leur devoir de faire rapport sur « la mesure dans laquelle ils réussissent à contrecarrer la Russie ». Nous pensons qu'il est difficile d'appeler cela un dialogue et qu'il devrait, du moins nous l'espérons, être radicalement différent. Je pense que la Présidence allemande de l'OSCE en 2016 avait également donné un autre sens à cette initiative.

L'idée d'associer les institutions de l'OSCE – le Représentant pour la liberté des médias et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme - ainsi que les opérations de terrain au processus de lutte contre les « menaces hybrides » est préoccupante. Ne pourrait-elle pas, en effet, déboucher sur la création d'une sorte de mécanisme d'attribution tendant à échapper au contrôle des États participants? Nous avons déjà eu l'occasion de voir par nous-mêmes comment les jeux politiques entourant les prétendues tentatives d'ingérence étrangère dans les élections se terminent dans la pratique.

Lors de la réunion de septembre sur le Dialogue structuré, nous avons pu constater à quel point les discussions entre experts militaires étaient plus productives - contrairement aux aspects « hybrides » - lors de l'examen des scénarios possibles d'incidents militaires et des moyens de les prévenir. Ces spécialistes ont en effet échangé des données d'expérience nationales, simulé des incidents potentiels et discuté des aspects juridiques. Bref, ils ont abordé des aspects spécifiques et pratiques de cette question sans chercher à la politiser.

Nous soulignons une fois de plus que le thème « hybride » n'a pas de définition internationale unique et n'est pas conforme au « mandat de Hambourg ». Cette lacune est d'ailleurs également reconnue par le Président du Groupe de travail informel de l'OSCE créé en application de la Décision n° 1039 du Conseil permanent, l'Ambassadeur Károly Dán. Il s'agit d'un sujet manifestement conflictuel dont nous pensons que le potentiel de discussion dans le cadre du Dialogue structuré a été épuisé.

Or ce qui doit être réalisé dans le contexte de la situation politico-militaire complexe qui règne dans la zone euro-atlantique est connu : il faut avant tout se concentrer sur des mesures pratiques pour désamorcer la situation, réduire les affrontements militaires et rétablir les contacts militaires.

Le dialogue n'est possible que sur la base de l'égalité et de la considération mutuelle des intérêts des parties. Son objectif devrait être de trouver les moyens de rétablir la confiance et de réduire le degré d'affrontement dans l'espace de l'OSCE. Si la situation actuelle dans la zone de responsabilité de notre Organisation préoccupe tous les États participants, il est logique de se concentrer sur un travail de fond visant à désamorcer la situation, en particulier la réduction des activités militaires sur la base de la réciprocité le long des frontières entre la Russie et les pays de l'OTAN, ainsi que l'amélioration des mécanismes de prévention des incidents et des activités militaires dangereuses. Ces efforts contribueront à instaurer la confiance et à acquérir de l'expérience dans le cadre d'activités conjointes et, surtout, produiront des résultats tangibles.

Distingués Coprésidents,

Nous restons ouverts à un dialogue professionnel et à d'autres travaux conjoints. Nous nous souvenons que l'un des principes importants du Dialogue structuré formulé par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Paul Huynen, porte sur le rôle moteur des États dans notre processus de négociation. Je pense qu'ensemble, nous pourrons enfin éviter de « tourner en rond ».

Compte tenu de la crise évidente de confiance dans l'Organisation et des tensions politico-militaires artificiellement exacerbées dans l'espace de l'OSCE, le Dialogue structuré continue d'offrir une plateforme unique où les experts peuvent débattre de mesures spécifiques pour réduire les risques militaires. Nous préconisons de réaligner le Dialogue structuré afin qu'il soit conforme à son mandat établi. Nous sommes prêts à poursuivre les efforts visant à désamorcer la situation dans la zone euro-atlantique et eurasiennne et, dans un sens plus large, à construire un espace de sécurité commun, comme demandé dans la Déclaration d'Astana de 2010, qui a été signée par les dirigeants de tous les États participants.

Merci de votre attention. Je demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.